



**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**85, route de Serry**  
**ZA de Findrol**  
**74250 FILLINGES**

## **PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2023** **À MARCELLAZ**

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Marcellaz sous la présidence de Monsieur Luc PATOIS.

Date de convocation du Comité : 07 septembre 2023

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 20

Délégués suppléants remplaçants présents : 7

Délégués présents : 27

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 27

Délégués titulaires absents non remplacés : 3

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Régine REMILLON, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Allain BERTHIER, François FILET, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Luc PATOIS, Daniel REVUZ, Paul CHENEVAL, Mélanie LECOURT et Francis GOY

Dépôt de pouvoirs : Néant

Absents :

Excusés : Vincent LETONDAL et Antoine VALENTIN

Non excusée : Sylvia DUSONCHET

Heure d'ouverture de séance : 19H30

Heure de clôture de séance : 20H50

### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 14 juin 2023
2. Prochaine réunion
3. Avance de trésorerie
4. Décision modificative n°1 au budget principal Assainissement
5. Décision modificative n°1 au budget annexe Eau potable
6. Convention de financement avec la commune de Boège
7. Avenant n° 1 à la convention de financement avec le GLCT TS
8. Avenant n° 2 à la convention avec ENGIE – Production biométhane

9. Accord-cadre à bons de commande – 2023MAPA10 – Fourniture en polymères pour l'épaississement et la déshydratation des boues de la station d'épuration de Bellecombe – Autorisation de lancement
10. Marché public 2023MAPA11 - Travaux Eau potable et assainissement- Autorisation de lancement
11. Marché public 2023MAPA14 – Construction du siège – Lot Electricité – Courants faibles et lot Chauffage-Ventilation-Sanitaire – Autorisation de lancement
12. Protocole transactionnel – GAEC La Ferme du Jourdil à Bogève
13. Modification de postes
14. Création d'un poste assainissement – CDD
15. Création d'un poste technico-administratif – CDD
16. Subvention MUTAME
17. Questions diverses
18. Informations diverses

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES**

Délibération n° D23\_09\_13\_58

### **OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 14 JUIN 2023**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 14 juin 2023 à Villard.

Délibération n° D23\_09\_13\_59

### **OBJET : PROCHAINE RÉUNION**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**DE FIXER** la prochaine réunion à SAINT-JEAN-DE-THOLOME, le 11 octobre 2023.

Délibération n° D23\_09\_13\_60

### **OBJET : AVANCE DE TRÉSORERIE**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'ACCEPTER** la mise en place d'une avance de trésorerie remboursable du budget annexe eau potable au budget principal assainissement d'un montant maximum de 1 000 000 € dès lors que la délibération est exécutoire,

**DE FIXER** la date de remboursement de cette avance à une période de moins de 12 mois à compter de cette délibération exécutoire,

**D'ACCEPTER** que les fonds soient mobilisés dès lors que la délibération est exécutoire,

**DE DIRE** que les opérations de versement et les remboursements au titre de cette avance seront non-budgétaires,

**D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D23\_09\_13\_61

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'INSCRIRE** ces crédits par décision modificative n°1 comme suit :

| <b>Section d'exploitation</b>            |          |
|--|----------|
| Chapitre 022 Dépenses imprévues          | - 80 000 |
| Chapitre 65 Charges de gestion courantes | + 45 000 |
| Chapitre 66 Charges financières          | + 35 000 |

Délibération n° D23\_09\_13\_62

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'INSCRIRE** ces crédits par décision modificative n°1 comme suit :

| <b>Section d'exploitation</b>            |          |
|--|----------|
| Chapitre 022 Dépenses imprévues          | - 60 000 |
| Chapitre 65 Charges de gestion courantes | + 55 000 |
| Chapitre 66 Charges financières          | + 5 000  |

Délibération n° D23\_09\_13\_63

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE DE BOËGE**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'APPROUVER** la convention de financement entre Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe et la commune de Boège (projet de convention annexé à la présente délibération),



**D'AUTORISER** le Président à signer la convention de financement entre Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe et la commune de Boège,

**DE CHARGER** le Président d'effectuer les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Délibération n° D23\_09\_13\_64

**OBJET : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE GLCT TS**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de financement avec le GLCT TS,

**D'AUTORISER** le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° D23\_09\_13\_65

**OBJET : AVENANT N° 2 À LA CONVENTION AVEC ENGIE – PRODUCTION BIOMÉTHANE**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'APPROUVER** l'avenant n° 2 à la convention susvisée avec ENGIE,

**D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention annexé à la présente délibération,

**D'AUTORISER** le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° D23\_09\_13\_66

**OBJET : ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE – 2023MAPA10 – FOURNITURE EN POLYMÈRES POUR L'ÉPAISSISSEMENT ET LA DÉSHYDRATATION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DE BELLECOMBE – AUTORISATION DE LANCEMENT**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'AUTORISER** le Président à lancer l'accord-cadre à bons de commandes pour la fourniture en polymères pour l'épaississement et la déshydratation des boues de la station d'épuration de Bellecombe suivant une procédure adaptée, pour un montant minimum annuel de commande de 30 000 € HT et maximum annuel de commande de 100 000 € HT et pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois, soit 3 ans au total,

**DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires ont déjà été inscrits,

**D'AUTORISER** le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° D23\_09\_13\_67

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2023MAPA11 – TRAVAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE LANCEMENT**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'AUTORISER** le Président à lancer le marché public 2023MAPA11 de travaux eau et assainissement,

**DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires pour ces travaux.

Délibération n° D23\_09\_13\_68

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2023MAPA14 – CONSTRUCTION DU SIÈGE – LOT ÉLECTRICITÉ – COURANTS FAIBLES ET LOT CHAUFFAGE-VENTILATION-SANITAIRE – AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'AUTORISER** le Président à lancer un marché public pour les lots susvisés suivant une procédure adaptée, et correspondant à la procédure initiale,

**D'AUTORISER** le Président à attribuer le marché public à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse,

**DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires ont déjà été inscrits,

**D'AUTORISER** le Président à signer le marché.

Délibération n° D23\_09\_13\_69

**OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – GAEC LA FERME DU JOURDIL À BOGÈVE**

IL EST DÉCIDÉ À LA MAJORITÉ :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 pour M. Jean-Baptiste MOLLIAT pour absence reconnue de responsabilité du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe

**D'APPROUVER** le protocole transactionnel avec la société GAEC La Ferme du Jourdil prévoyant le versement par le SRB d'une somme de 5 785,52 € TTC, annexé à la présente délibération,

**D'ACCEPTER** le Président à signer le protocole transactionnel même en l'absence de responsabilité reconnue.

Délibération n° D23\_09\_13\_70

**OBJET : MODIFICATION DE POSTES**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**DE MODIFIER** le poste créé aux cadres d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs et de l'ouvrir aux cadres d'emplois des attachés,

**D'ÉLARGIR** le poste créé aux cadres d'emplois des adjoints techniques aux cadres d'emplois des agents de maîtrise,

**DE CHARGER** le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D23\_09\_13\_71

**OBJET : CRÉATION D'UN POSTE ASSAINISSEMENT - CDD**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**DE CRÉER** un poste assainissement sous contrat à durée déterminée à temps plein d'une durée de 4 mois,

**D'AUTORISER** le Président à procéder au recrutement de l'agent dès lors que la délibération est exécutoire.

Délibération n° D23\_09\_13\_72

**OBJET : CRÉATION D'UN POSTE TECHNICO-ADMINISTRATIF - CDD**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'APPROUVER** la prolongation de la durée initiale du poste créé par 2 mois supplémentaires soit un total de 5 mois,

**DE CHARGER** le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D23\_09\_13\_73

**OBJET : SUBVENTION MUTAME**

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

**D'ATTRIBUER** une subvention de 195 euros à la MUTAME pour l'année 2023.

**SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL**

Le Secrétaire de Séance  
Gérard MILESI



Le Président du Syndicat  
Luc PATOIS



The seal is circular with the text "SYNDICAT DES EAUX ROCAILLES BELL'ESCOMBE" around the top and "74250 FILLINGES" around the bottom. In the center, there is a depiction of a landscape with a building and trees.